

Réseau « VIVRE PARIS ! »

*Pour le droit de dormir la nuit
et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour*

www.vivre-paris.fr
contact@vivre-paris.fr
01 42 21 99 32



Monsieur Philippe DUCLOUX
Adjoint au Maire de PARIS chargé du Bureau des temps

Paris, le 13 juin 2013

**OBJETS : I. - Requêtes pour le processus avenir des Etats généraux de la nuit parisienne
II. - Demande de transmission de documents administratifs**

Monsieur le Maire,

I. - Requêtes en vue du processus avenir des Etats généraux de la nuit parisienne

Dans un communiqué de presse communiqué à Monsieur DUCLOUX avant la tenue du comité de suivi du 6 juin, le Réseau « Vivre Paris ! » a annoncé protester contre l'absence de résultats du processus des Etats généraux de la nuit parisienne alors que deux ans et demi ont passé depuis son démarrage.

Si la réunion du 6 juin a montré la possibilité d'un dialogue plus pertinent que précédemment avec les Riverains et l'ensemble des autres interlocuteurs, elle n'a pas permis de lever toutes les ambiguïtés du processus en cours.

D'une part, cette réunion n'a notamment toujours pas abordé ni prévu que soient ensuite précisés les termes chiffrés des moyens mis en œuvre par la rendre aux habitants des quartiers perturbés une qualité de vie décente. D'autre part, pour la conclure, Monsieur DUCLOUX a renvoyé les associations de riverains et les représentants des commerces à une régulation d'arrondissement alors qu'il est patent qu'elle a échoué jusqu'à présent et que les mairies d'arrondissements ne sont, aujourd'hui pas plus qu'avant, dotées de l'organisation et des moyens propres permettant d'espérer des expériences fructueuses.

Le Réseau « Vivre Paris ! » s'estime donc fondé à maintenir les requêtes figurant dans son communiqué de presse du 6 juin.

Il vous demande donc solennellement :

- 1/ L'organisation officielle sans délai d'**une médiation** entre ses représentants, la Préfecture de police, la Ville de Paris, les représentants des parties prenantes professionnelles de la vie nocturne (brasseurs et alcooliers, responsables de petits ou grands établissements) et Bruitparif. Il demande que cette médiation soit confiée à un expert du domaine reconnu comme tel par toutes les parties.
- 2/ La réalisation d'**une étude comparée et documentée** sur les différentes mesures appliquées dans d'autres villes françaises et européennes pour favoriser la vie nocturne tout en respectant la tranquillité des riverains.

II. - Demande de transmission de documents administratifs

Les représentants du Réseau « Vivre Paris ! » ont eu la surprise de découvrir à réception de l'ordre du jour du comité de suivi du 6 juin que la Ville avait commandé une étude sociologique au Cabinet FROS. La présentation de l'étude lors du comité nous a aussi offert la surprise de découvrir que cette étude était, selon la commande même de la Ville, essentiellement orientée en direction de la détermination des attentes des usagers des nuits parisiennes et qu'elle intégrait comme un dogme la notion d'appropriation de la voie publique par ces usagers.

Nous remercions Monsieur DUCLOUX d'avoir répondu positivement à notre demande de communication de cette étude et vous serions reconnaissants de le faire dans le courant du mois de juin.

Le Réseau « Vivre Paris ! » souhaite, par ailleurs, avoir communication de la résolution du Conseil de Paris ou autre document relatif à la passation du marché avec le Cabinet FROS.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de recevoir nos salutations distinguées.

Pour le Réseau « Vivre Paris ! »

Anne PENNEAU

Présidente de l'association Les Riverains de la Butte aux Cailles



Lettre adressée par ailleurs à Monsieur Philippe DUCLOUX, Adjoint au Maire chargé du Bureau des temps